TABLEAU DE LA SITUATION AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DES 19 DISTRICTS DU CANTON DE VAUD, Lausanne, 1852

DISTRICT DE LA VALLÉE.

Le territoire de ce district est en grande partie en bois et en prés.

L'orge ne réussit que dans les communes du Lieu et de l'Abbaye; dans celle du Chenit on est réduit à la culture de l'avoine et des fourrages. On compte une centaine de charrues.

L'agriculture est stationnaire. Le citoyen Jaques Lecoultre, du Chenit, a donné à la contrée un système de charrues appropriées à son sol, qu'il cherche encore à perfectionner.

La commune du Chenit, qui comprend 2470 poses de prés, récolte des fourrages qui servent à l'entretien et à l'hivernage d'environ 650 vaches, 200 taureaux, 270 genisses et d'une centaine de chevaux, en tout 1200 têtes, soit une pour deux poses, proportion plus forte qu'à la plaine où la moitié des terres est ensemencée et produit autre chose que des fourrages. Cette commune a cinq fromageries en activité qui fournissent à la consommation de la localité; le fromage qui se fabrique sur les montagnes est à peu près tout exporté. Entre les montagnes qui font partie de son territoire, il y en a pour l'élevage d'au moins 1300 vaches qui appartiennent à des communes ou à des particuliers étrangers à La Vallée. L'alpage de ces montagnes rapporte au moins 27,000 flx. par an.

Il existe des tourbières qui sont exploitées, ainsi que des matériaux de construction et des pierres à chaux; toutes les roches sont calcaires. On trouverait en abondance de la terre pour la fabrication des briques.

Il se consomme annuellement environ 300 chars de vin du pays et quelque peu de vins étrangers.

L'industrie consiste dans l'horlogerie qui occupe le plus de bras (600 ouvriers); la lapidairerie et la coutellerie, qui produit d'excellents rasoirs, sont moins exploitées, de même que la boissellerie, la fabrication des bois rendus sciés, en planches, carlets, liteaux, la fabrication des fromages, etc. L'écoulement de ces diverses branches constitue le commerce de la contrée.